



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 23 mars 2023



REF : 2023 / 009

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal :

23

Nombre des Membres en  
exercice :

22

Nombre des Membres  
présents à la séance :

14

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) :

21

*L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 17 mars 2023.*

**Présents :** M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer***

**Absents excusés :**

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme ROBERT  
Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. LAMBERT  
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT  
Mme CHOMPRET  
M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. le Maire  
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT  
M. NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON  
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

**Absents :** NEANT

***Madame HERAULT et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.***

**OBJET : VENTE TERRAIN POUR AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire explique que le magasin LIDL, dans le cadre de sa nouvelle implantation Avenue de Lorraine, à la place des services techniques du Conseil départemental, souhaite acquérir la parcelle située à l'embranchement de la Rue Des Jardins et de l'avenue de Lorraine (cf plan joint) afin de faciliter la circulation pour accéder au magasin.

Cette parcelle supporte plusieurs installations électriques relevant de ENEDIS (poteaux, bâtiment ENEDIS).

ENEDIS prend à sa charge le déplacement de ses réseaux et installations.

La superficie de la parcelle est de 927 m<sup>2</sup> le prix est proposé à hauteur de 16.46 € par m<sup>2</sup> (sous réserve de l'avis des Domaines) soit un total de 15 258.42 €, les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur.

Le terrain est pour l'instant classé en domaine public.

En conséquence, afin de permettre l'avancée de ce projet, la ville doit se prononcer sur le déclassement préalable de ce terrain, sachant que ENEDIS procède aux travaux de déplacement de ses installations à ses frais.

Par ailleurs, après définition des nouvelles implantations électriques de ENEDIS, une enquête publique devra se dérouler afin de permettre la vente effective de ce terrain.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- ④ **D'approuver** la présente cession au profit du magasin LIDL,
- ④ **De se prononcer** le cas échéant sur le déclassement public de ce terrain, selon le nouveau projet d'installation de ENEDIS,
- ④ **De procéder** le cas échéant à l'enquête publique nécessaire pour faciliter la nouvelle installation,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération, les frais et taxes étant à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

  
